

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Renseignements

GPSEO Athlétisme :

<https://www.gpseoathletisme.com/>

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme :

<https://mvsathle.sportsregions.fr/>



Art 1 : Organisateur

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme GPS&O Athlétisme, en partenariat avec La ville des Mureaux, la Ligue d'Ile de France d'Athlétisme, le Comité Départemental d'Athlétisme des Yvelines, Mureaux Sport Évènements, organisent le **dimanche 22/11/2026** le 68ème édition du Cross des Mureaux, 71ème anniversaire du cross du cross aux Mureaux

L'édition 2026 a obtenu le Label National et permettra aux petits et grands de concourir sur le parcours le parcours originel du cross aux Mureaux (Parc de Bécheville).

Art 2 : Parcours

Départs et arrivées des différentes courses se situent sur le parc de Bécheville avenue de la République aux Mureaux.

L'organisation se réserve le droit de toutes modifications.

Art 3 : Public

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est ouvert aux licenciés FFA (**sauf Athlé Santé considérés comme non licenciés**), affinitaires et non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la **pratique du sport en compétition** de moins de 6 mois ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>).

Art 4 : Label, Challenge Cross Country Tour National

Le Cross National Île-de-France des Mureaux est une épreuve à Label « National » de cross.

Les courses Élite hommes et Élite femmes ouvriront aux athlètes le droit à l'attribution de points pour le challenge Cross-country Tour National 2026/2027.

Art 5 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 6 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 7 : Sanitaires – Vestiaires

- Toilettes au départ
- Tentes vestiaires **non gardées**

Art 8 : Renseignements et inscriptions

Renseignements :

Site Internet : <https://www.gpseoathletisme.com/>
ou <https://mvsathle.sportsregions.fr/>

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

Les **engagements** devront se faire avant **le 18 novembre 2026**

- sur **athle.live**

La prise en compte des inscriptions est subordonnée à la réception du règlement et ce avant **le 18 novembre 2026** ou sur place lors du retrait des dossards :

Prix des engagements :

Inscriptions individuelles licenciés FFA :

Licenciés Yvelines

Avant le 18 Novembre 2026 23h59)

- EA PO 3€
- A partir de benjamins 4€

Licenciés hors Yvelines

Avant le 18 Novembre 2026 23h59

- EA PO 5€
- A partir de benjamins 6€

Inscriptions individuelles Non licenciés (QR code Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») à transmettre lors de l'inscription :

Avant le 18 Novembre 2026 23h59

- EA PO 7€
- A partir de benjamins 8€

Engagements sur place :

Licenciés FFA (sur présentation de la licence en cours de validité ou de la copie de la page d'écran SIFFA)

1 heure avant le départ de la course : 8€

Non licenciés (sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition de moins de 6 mois ou d'une

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS »). Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. Lien de connexion du PPS : <https://pps.athle.fr>.

1 heure avant le départ de la course : 10€.

Art 9 : Dossards

Les dossards seront établis par le Comité d'Organisation. Il est interdit de les modifier sous peine de ne pas être classé.

Si un athlète est absent, son dossard devra être remis à l'organisation.

En aucun cas il ne pourra servir à une autre personne.

Les dossards sont à retirer le **22 novembre 2026** à partir de 09h00 à l'espace "dossards".

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30mn avant le départ de la course.

Tout coureur participant à une course à laquelle il n'est pas inscrit ne sera pas classé.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 10 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

Art 11 : Droit d'image

Par sa participation au Cross National des Mureaux Île-de-France, chaque concurrent autorise expressément Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, GPSEO Athlétisme (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

sa prestation sportive dans le cadre de cette organisation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 12 : Récompenses

A) Individuelles

- Une coupe ou trophée aux trois premiers de chaque catégorie (EA,PO,BE,MI,CA,JU,ES,SE, MA3)
- Une coupe ou trophée au premier des catégories MA4 à MA10
- Grille de prix (voir le tableau en page 6).

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, les prix **re** seront remis aux individuels concernés, que lorsque les résultats **dudit** contrôle seront connus des organisateurs.

B) Équipes

- Une coupe ou trophée pour la première équipe de chaque épreuve.
- Grille de prix (voir le tableau en page 7).

On entend par ÉQUIPE les 4 premiers arrivants d'un même club toutes catégories confondues.

En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera. Le règlement « Championnat » s'applique à savoir 1 seul étranger ou muté admis par équipe.

Le nombre de concurrents retenu pour le classement par équipes sera

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

de 4 pour toutes les catégories. En cas d'ex-aequo, le club dont le 4ème équipier sera le mieux classé l'emportera.

En cas de **contrôle antidopage diligenté** le jour de l'épreuve, le prix ne seront remis aux équipes concernées, que lorsque les résultats **dudit** contrôle seront connus des organisateurs.

Art 13 : Résultats

Ils seront traités par ordinateur sur place et édités une heure au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également donnés sur athle live le jour même,
Course par course.

Art 14 : Primes

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux athlètes concernés, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

Pour le paiement des dites primes, l'organisateur pourra exiger une pièce d'identité.

Art 15 : CHALLENGE INTERCLUBS

- Le Challenge Interclub Cross-country est un challenge qui récompense les clubs ayant le plus de coureurs de bon niveau. C'est un challenge du nombre "qualitatif".
- Sur les courses à partir de benjamins (course 1 à 6, 7 à 12), les 20 premiers de chaque course marquent 1 point pour leur club.
- Sur la course 6, les classements homme/femme sont séparés.
- Le club vainqueur étant celui ayant le plus de points. Les 3 premiers clubs seront récompensés.
- Afin de départager les ex-aequo, le club ayant marqué des points dans le plus grand nombre de courses sera classé devant.

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PRIMES INDIVIDUELLES

Ces primes ne sont pas cumulables.

La prime versée à un athlète sera la plus importante de celles qui correspondent à son classement.

	Course 1			Course 6			Course 12	
	Masters	Elite Hommes		Elite Femmes			Juniors	Juniors
	Hommes						Hommes	Femmes
Cl	Scratch	Scratch	Espoirs	Scratch	Espoirs	Masters	Juniors	Juniors
1	100 €	150 €	100 €	150 €	100 €	100 €	100 €	100 €
2	75 €	125 €	75 €	125 €	75 €	75 €	75 €	75 €
3	75 €	100 €	75 €	100 €	75 €	75 €	50 €	50 €
4	50 €	75 €	50 €	75 €	50 €	50 €		
5	50 €	75 €	50 €	75 €	50 €	50 €		

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

PRIMES PAR ÉQUIPE

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux équipes concernées, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

	Masters/Elite Hommes	Elite Femmes
Classement	PAR EQUIPE	PAR EQUIPE
1	500 €	500 €
2	350 €	350 €
3	200 €	200 €

PRIMES CHALLENGE INTERCLUB

En cas de contrôle antidopage diligenté le jour de l'épreuve, les primes ne seront remises aux équipes concernées, que lorsque les résultats dudit contrôle seront connus des organisateurs.

CLASSEMENT	PRIMES
1	500 €
2	300 €
3	200 €

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

HORAIRES ET DISTANCES

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ILE DE FRANCE

Dimanche 22 novembre 2026 - Parc de Bécheville

N° de course	Horaires	Catégories	Distances mètres	Boucles
1	10:45	Elite Hommes : Espoirs, Seniors, Masters	8640	4 GB
2	11:35	Éveil Athlétique Femme - U10	1200	1 PB
3	11:50	Éveil Athlétique Homme - U10	1200	1 PB
4	12:05	Benjamines - U14	2520	2 PB
5	12:25	Benjamins - U14	3130	1 PB + 1MB
6	12:45	Elite Femmes : Espoirs, Seniors et Masters Juniors Hommes - U20	6450	3 GB
7	13:30	Poussines - U12	1200	1 PB
8	13:40	Poussins - U12	1200	1 PB
9	13:50	Minimes Femmes - U16	3130	1 PB + 1 MB
10	14:10	Minimes Hommes - U16	3370	1 PB + 1GB
11	14:35	Cadets - U18	4260	2 GB
12	15:05	Cadettes - U18 Juniors Femmes - U20	3740	2 MB

Grande boucle	2070 mètres
Moyenne boucle	1810 mètres
Petite boucle	1200 mètres
Reprise de boucle	120 mètres

RÈGLEMENT

CROSS NATIONAL DES MUREAUX - ÎLE-DE-FRANCE

